

ASIT biotech clôture avec succès la première tranche de son augmentation de capital et lève 9,4 M€

Bruxelles, Belgique, le 25 janvier 2018, 18h30 (CET) – ASIT biotech (Euronext : ASIT - BE0974289218), société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans la recherche et le développement pour la commercialisation d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour le traitement des allergies, annonce aujourd'hui la levée de 9,4 M€ dans le cadre de la première phase du financement par placement privé approuvé par l'assemblée générale du 7 décembre 2017. Une seconde phase de souscription est actuellement en cours et la société a bon espoir d'obtenir une souscription rapide du solde de 2 M€ d'actions pouvant encore être souscrit sur la base de l'autorisation donnée par l'assemblée générale le 7 décembre.

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO) d'ASIT biotech, commente : « Je tiens à remercier l'ensemble des investisseurs, historiques et nouveaux, qui nous font confiance et qui ont contribué au succès de cette augmentation de capital. Les fonds levés dans les conditions approuvées par notre assemblée générale permettront de poursuivre le développement de nos produits candidats, l'objectif étant de soigner des millions de personnes allergiques. Grâce à ce financement original qui comprend l'émission concomitante des droits de souscription, nous disposons de la faculté de lever jusqu'à 23 M€ supplémentaires au cours des deux prochaines années si l'ensemble des warrants émis sont exercés. »

L'augmentation de capital, d'un montant total, prime d'émission incluse, de 9 408 180,52 €, a été actée par l'émission de 2 456 444 actions nouvelles, au prix de 3,83 € par action, sans décote par rapport à la moyenne du cours de bourse des 30 jours précédant le lancement de l'opération (le 7 décembre 2017). Par ailleurs, l'assemblée générale du 7 décembre 2017 ayant autorisé l'émission d'un total de 3 000 000 d'actions nouvelles, 543 556 actions supplémentaires peuvent encore être souscrites durant la seconde phase de souscription actuellement en cours, ce qui correspondrait à une souscription complémentaire d'environ 2,1 M€ au prix de 3,83 € par action.

Chaque nouvelle action émise est assortie de deux droits de souscription (warrants) permettant de souscrire deux nouvelles actions au prix de 3,83 € par action. Le premier warrant peut être exercé jusqu'au 30 juin 2018, et le second, jusqu'au 31 décembre 2019. Le second warrant peut seulement être exercé pour autant que le premier warrant ait été exercé au préalable. Ces warrants ne sont pas transférables.

L'exercice de ces warrants augmenterait le capital de la Société de 23 M€ supplémentaires et soutiendrait durablement le développement des produits candidats avec un total de fonds levés pouvant atteindre 34 M€.

Dans l'hypothèse de la souscription de toutes les actions émises et de l'exercice de l'ensemble des warrants y attachés, les fonds levés permettront de couvrir les besoins de financement relatifs :

- au développement clinique de gp-ASIT+™, le produit candidat le plus avancé de la Société, pour la rhinite allergique au pollen de graminées, dont la seconde étude de phase III devrait démarrer au 2nd semestre 2018 ;
- à la R&D dans les allergies alimentaires, avec notamment un premier essai clinique pour l'allergie à l'arachide qui devrait débuter dans la seconde partie de l'année 2018 ;
- à la finalisation des essais précliniques et à la réalisation des études cliniques (phase I/II et phase II) pour l'allergie aux acariens avec un nouveau produit hdm-ASIT+™ amélioré (initiation des essais cliniques prévue début 2019).

A propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une Société biopharmaceutique belge au stade du développement clinique spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa plateforme technologique innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques à base d'un mélange unique de fragments d'allergènes naturels hautement purifiés et de taille optimale. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'acceptation et l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte deux produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™ et aux acariens avec hdm-ASIT+™). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 22 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur www.asitbiotech.com.

Contacts

Société

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO)

ASIT biotech

Tél. : +32 2 264 03 90

investors@asitbiotech.com

Relations investisseurs et médias - France

NewCap

Dusan Oresansky / Pierre Laurent

Tél. : +33 1 44 71 94 92

asitbiotech@newcap.eu



Relations médias - Belgique

Laure-Eve Monfort

Tél. : +32 2 290 90 93

monfort@comfi.be

Déclarations prospectives

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des événements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », « cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions, buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en

vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des événements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

Avertissement juridique

Ce communiqué ne constitue en aucune façon une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de ASIT Biotech SA (la « Société » et les « Actions »). Tout achat, souscription ou demande d'actions émises dans le cadre de l'offre envisagée ne devrait être fait que sur la base des informations contenues dans le prospectus et tout supplément s'y rapportant, le cas échéant. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus et l'information contenue dans ce document l'est uniquement à titre informatif et ne prétend pas être entière ou complète. Les investisseurs ne devraient pas souscrire aux Actions, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus que la Société prévoit de publier après son approbation par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers (the *Financial Services and Markets Authority*) et qui pourra ensuite être obtenu au siège social de la Société et sur le site www.asitbiotech.com.

Ce communiqué ne peut pas faire l'objet d'une distribution, directement ou indirectement, aux ou vers les États-Unis ou à une personne aux États-Unis au sens de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les Actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf sur base d'une exemption des exigences d'enregistrement en vertu du Securities Act. La Société n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'émission des Actions envisagée aux États-Unis, et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des Actions aux États-Unis.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, la distribution ou la diffusion aux ou vers les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon ou toute autre juridiction où la distribution, la publication ou la diffusion de ce communiqué violerait les lois et règlements en vigueur.

ASIT biotech assume la responsabilité pour les informations contenues dans ce communiqué.